



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

N° 4

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023**

Le 19 septembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- Mme Salima SENSOU

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Martine COULOUDOU
- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Christelle GUILHEMSAN

Avait donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Dominique DEGOS

Etaient également présents :

- M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe du Pôle Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°5 du 13 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 et la délibération n°7 du 29 mars 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget principal de l'exercice 2023 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	+ 0,00	+ 0,00
<b>Investissement</b>	+ 100 000,00	+100 000,00
<b>Opération n°202302 – Extension aire c.car</b>		
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b> 1641 – emprunts en euros		+ 100 000,00
<b>20- Frais d'études</b> 2031-Frais d'études	+ 20 000,00	
<b>2312 – Immobilisations incorporelles</b> 2312 – agencements et aménagements de terrains	+ 80 000,00	

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE